



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/18
15 juin 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quatrième réunion
Montréal, 25 – 29 juillet 2011

COOPÉRATION BILATÉRALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (plan du secteur de la climatisation) en Indonésie	Australie
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) en Bolivie	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) au Brésil	Allemagne
Plan sectoriel d'élimination des HCFC (phase I) (secteur des mousses de polystyrène extrudé) en Chine	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) au Lesotho	Allemagne
Projet pilote sur la gestion et l'élimination des HCFC (secteur de l'entretien d'appareils de réfrigération) en Chine	Japon
Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-141b par de l'iso-paraffine et du siloxane (KC-6) pour le nettoyage lors de la fabrication d'appareils médicaux à Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd. en Chine	Japon
Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-22 par du butane pour le gonflage des mousses de polyéthylène extrudé lors de la fabrication à Shanghai Xinzhaio Plastic Enterprises Co. Ltd.	Japon
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (secteur de l'entretien en réfrigération) en Chine	Japon

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Note pour l'organisation du document

1. Le présent document fournit, pour approbation par le Comité exécutif, une évaluation de l'admissibilité des demandes des agences bilatérales par rapport au niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour l'année 2011. Le document fait aussi référence à d'autres documents pertinents comportant une discussion de la demande bilatérale ainsi qu'à la recommandation usuelle sur l'année d'affectation de la coopération bilatérale.

2. Toutes les demandes de projets bilatéraux sont traitées à la 64^e réunion dans les documents respectifs indiqués dans le présent document.

Introduction

3. Le Secrétariat a reçu neuf projets de coopération bilatérale, d'une valeur de 6 801 815 \$US (incluant les frais d'agence) pour approbation à la 64^e réunion : un du gouvernement de l'Australie, quatre du gouvernement de l'Allemagne, et quatre autres du gouvernement du Japon (Tableau 1).

Tableau 1

VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE, PAR AGENCE BILATÉRALE (y compris les frais d'agence)

Agence bilatérale	Montant demandé (\$US)	Nombre de projets
Australie	339 000	1
Allemagne	4 651 661	4
Japon	1 811 154	4
Total	6 801 815	9

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE

Introduction

4. Le tableau 2 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Australie. La valeur de cette demande (339 900 \$US) ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution de l'Australie pour 2011 (578 542 \$US).

Tableau 2

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (plan du secteur de la climatisation)	Indonésie	300 000	(1)
Frais d'agence		39 000	
TOTAL		339 000	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/34

INDONÉSIE : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (300 000 \$US)

5. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/34 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE**Introduction**

6. Le tableau 3 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. Le montant de cette demande (US \$4 651 661) dépasse 20 pour cent de la contribution de l'Allemagne pour 2011 (2 776 808 \$US). De plus, ce montant combiné aux activités bilatérales approuvées de l'Allemagne en 2009-2011 dépasse de 2 559 502 \$US le niveau de coopération maximale admissible de l'Allemagne pour la période triennale 2009-2011. Puisque l'année 2011 est la dernière de la période triennale 2009-2011, le montant maximal à approuver dans le programme d'assistance bilatérale pour l'Allemagne à la 64^e réunion ne devrait pas dépasser 2 092 159 \$US.

Tableau 3

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Bolivie	189 000	(1)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Brésil	2 209 091	(2)
Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC du secteur des mousses de polystyrène extrudé (phase I)	Chine	1 680 000	(3)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Lesotho	100 000	(4)
Frais de l'agence		473 570	
Total		4 651 661	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/24

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/25

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/29

(4) UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/38

BOLIVIE : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (189 000 \$US)

7. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/24 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

BRÉSIL : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (2 209 091 \$US)

8. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/25 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

CHINE : Plan sectoriel pour l'élimination des HCFC du secteur des mousses de polystyrène extrudé (phase I) (1 680 000 \$US)

9. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/29 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

LESOTHO : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (100 000 \$US)

10. Voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/38 pour les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON

11. Le tableau 4 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement du Japon. La valeur de cette demande (1 811 154 \$US) plus l'approbation à la 63^e réunion, ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution du Japon pour 2011 (5 382 029 \$US).

Tableau 4

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DU JAPON

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet pilote sur la gestion et l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien d'appareils de réfrigération	Chine	204 000	(1)
Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-141b par de l'iso-paraffine et du siloxane (KC-6) pour le nettoyage lors de la fabrication d'appareils médicaux Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd.	Chine	205 616	(1)
Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-22 par du butane pour le gonflage des mousses de polyéthylène extrudé lors de la fabrication à Shanghai Xinzhaoh Plastic Enterprises Co. Ltd.	Chine	1 000 000	(1)
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (secteur de l'entretien en réfrigération)	Chine	204 000	(1)
Frais d'agence		197 538	
Total		1 811 154	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/29

CHINE : Projet pilote sur la gestion et l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien d'appareils de réfrigération (204 000 \$US)

CHINE : Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-141b par de l'iso-paraffine et du siloxane (KC-6) pour le nettoyage lors de la fabrication d'appareils médicaux Zhejiang Kindly Medical Devices Co. Ltd. (205 616 \$US)

CHINE : Projet de démonstration visant à remplacer le HCFC-22 par du butane pour le gonflage des mousses de polyéthylène extrudé lors de la fabrication à Shanghai Xinzhao Plastic Enterprises Co. Ltd. (1 000 000 \$US)

CHINE : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (secteur de l'entretien en réfrigération) (204 000 \$US)

12. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/29 comprend les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

13. Le Comité exécutif peut souhaiter :

- a) Demander au trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 64^e réunion comme suit :
 - i) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Australie pour 2011;
 - ii) Un montant maximal de 2 092 159 \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqué au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009-2011 et devant demeurer dans les limites de l'allocation bilatérale 2009-2011 de l'Allemagne; et
 - iii) [XXX \$US] (incluant les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2011.
